

**Département des
HAUTES-ALPES**
**Arrondissement
de BRIANCON**

MAIRIE DE VILLARD SAINT PANCRACE
**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance Ordinaire du 4 août 2020

Date de la

Convocation :

31 juillet 2020

Date d’Affichage :

5 août 2020

Objet : Délibération n° 2020-091

Commission communale des Impôts Directs.

**L’an deux mille vingt, le quatre août à dix-huit heures,
le Conseil Municipal s’est réuni en séance ordinaire à
la Mairie sous la présidence de M. FINE Sébastien, Maire.**

Conseillers en exercice : 15 - Présents : 10 – Nombre de pouvoirs : 4

Étaient présents : MM. ARNAUD Cyril, ARNAUD Patricia, AUGIER Laëticia, FAURE-BRAC Christian, FINE Sébastien, GRANET Céline, LAURENT Sylvain, MASSON Jean-Pierre, MOYA Nadine, PONS Nicolas.

Étaient représentés : ROUX Catherine par GRANET Céline, CORDIER Georges par FAURE BRAC Christian, GUIGUES Véronique par ARNAUD Patricia, ROMAN Leslie par LAURENT Sylvain.

Absents excusés : MM. CORDIER Georges, ROMAN Leslie, GUIGUES Véronique, ROUX Catherine, COULOM Nicolas.

Mme ARNAUD Patricia a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission et un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune.

La nomination des commissaires est effectuée par le directeur départemental des services fiscaux à partir d'une liste de contribuables dressée par le conseil municipal et comportant un nombre double de personnes soit 24 noms pour la commune de Villard St Pancrace.

Sur proposition de M. le Maire,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l’unanimité :

- DESIGNE les 24 personnes mentionnées ci-dessous en vue de la constitution de la commission communale des impôts directs.

M. COLOMBAN Bernard

Mme FINE Laurence

AR PREFECTURE

005-210501839-20200804-2020_091_1-DE
Regu le 08/09/2020

M. LEOTHAUD Jacques
Mme GARNERET Isabelle
M.FINE Jacques
Mme AUGIER Brigitte
M. THOMET Yves
Mme BIGOTTE Françoise
M. TURIN Patrick
Mme ARDUIN Sylvie
Mme DOLCI Christelle
M. FINE Yves
M. PERRINO Charles
Mme ROUX Catherine
Mme SALLE Florence
M. FINE Joël
Mme ARNAUD Patricia
M.FAURE-BRAC Christian
M. LAURENT Sylvain
M. MASSON Jean-Pierre
Mme GUIGUES Véronique
M. COLOMBAN Yvon
Mme BOREL Brigitte
M. FINE Jean-Paul

- **DESIGNE** M. MASSON Jean Pierre pour assurer la présidence de cette commission en cas d'absence de M. le Maire.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an susdits.

Pour copie conforme

Le Maire,

Sébastien FINE